

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-021

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise SADE Télécom rue Charles Darwin 62320 ROUVROY, afin de garantir le bon déroulement des travaux de pose d'une fibre 1021, route d'Herzeele RD17 à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdite et la circulation sera restreinte au droit des travaux 1021, route d'Herzeele RD17, et ce, **à partir du lundi 6 février 2023 et pour la durée du chantier estimée à 12 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise SADE Télécom et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation règlementaire temporaire par l'entreprise SADE Télécom et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise SADE TELECOM

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 27 janvier 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 27/01/2023

Le Maire
Frédéric DEVOS

